

SEANCE DU 05 Juillet 202

Convocation a été adressée le 01 Juillet 2022 par mail à chacun des conseillers municipaux pour la réunion qui se tiendra le 05 Juillet 2022 à 20h00 dans la Salle du conseil Municipal de la Mairie à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

L'an deux mille vingt-deux, le 5 Juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 01 Juillet 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François-Olivier MANSON, Maire.

PRESENTS : M François-Olivier MANSON, Maire
M Alain BERNET 1^{er} Adjoint

Mme Audrey BOYRIE - M Éric THOLE - M Romain CAYREY - M Damien COATRINE - Mme Susannah REYNOLDS - Mme Evelyne MARERE

Absent excusé : Mme Estelle MENGELATTE (procuration à Mr CAYREY Romain)

Secrétaire de séance : Audrey BOYRIE

ORDRE DU JOUR

1. Création de la ligne CCAS au budget 2022
2. Nouvelle organisation du conseil municipal
3. Projet eau (interconnexion avec Villelongue)
4. Questions diverses

I. Création de la ligne CCAS au budget 2022

La Mairie a eu connaissance qu'une famille du village se trouve dans une situation difficile, pour réponse à cette situation le conseil municipal souhaite allouer une somme pour aider cette famille. Mr le Maire présente la situation et propose au vote une aide exceptionnelle, avec une somme allouée sur le compte de secours d'urgence.

Voté à l'unanimité des présents

II. Nouvelle organisation du conseil municipal

Mme BOYRIE Audrey donne lecture de la nouvelle proposition d'organisation au sein du conseil municipal

- **Bureau municipal chaque semaine** (1h) en présence de Nathalie et Bruno (fonction des sujets à traiter) sur horaire de travail.

Traitement des sujets du quotidien et point d'information sur délégation adjoint, retour réunion extra communale...etc.

Après discussion la mise en place des bureaux municipaux pour la gestion du quotidien se fera tous les lundis de 18h à 19h à partir du lundi 11/07/2022, ainsi le maire pourra participer

à l'ensemble des bureaux municipaux s'il n'y a pas d'administré pour la permanence.

- **Equipes projets** : pour chaque projet nécessitant étude, travail long et suivi pour validation en conseil (salle des fêtes, pluvial rue des Espeyrades et rue du château, collecte déchets...etc.)

Constituées des élus, définis en amont, et la possibilité d'inclure 1 administré souhaitant participer.

- Les groupes de projets identifiés sont les suivants :

-EAU : présidé par Alain, Romain, Audrey (finances), Suze (Administratif), compte rendu au conseil

-GESTION EAU PLUVIALE : présidé par Alain, Éric, Damien, Evelyne (finances), Suze (Administratif, organisation)

-EMBELLISSMENT : présidé par Audrey, Evelyne, Estelle, Suze, Damien

Pour répondre à la problématique du fleurissement du village pour cet été, seules les jardinières devant la mairie et l'église seront plantées, le groupe projet travaillera à partir de cet automne sur un projet global d'embellissement du village

-PROJET DE TRACÉ DES CHEMINS : présidé par Éric, Suze (administratif), Audrey (finances), Alain, Damien, Ronde des Bualas.

- **Permanence accueil hebdomadaire** par Maire et adjoint (1 semaine sur 4) : jour et horaire à définir.

Suite à discussion mise en place de la permanence par le Maire et le 1 er adjoint le lundi de 18h à 19h à partir du 11 juillet 2022, il sera fait une communication sur l'application CITY ALL et prochain numéro du « Paper ».

- **Ligne téléphonique d'astreinte** avec téléphone dédié Maire et Adjoint
Achat d'une carte SIM avec un nouveau numéro ainsi qu'un téléphone simple qui sera partagé entre le maire et son adjoint. Suze se renseigne avec Orange pro, pour obtenir la carte SIM et le téléphone
- **Conseil municipal** pour délibérations officielles et validation des projets.

III. Projet eau (interconnexion avec Villelongue)

Envoi des appels d'offres à plusieurs bureaux d'études avec un délai de réponse au 20/07/2022.

IV. Questions diverses

- Projet salle des fêtes : le permis de construire est à la signature pour le déposer. Il fera l'objet d'un PC modificatif car il manque une modification sur l'ouverture de la cuisine sur la terrasse ainsi que les dernières recommandations de la commission de sécurité.
- Le contrat de Christian est potentiellement renouvelable une fois pour 6 mois. La fin du contrat actuel est en Septembre, mais le Département nous donnera la réponse qu'en

Aout sur la possibilité d'un renouvellement en fonction de l'enveloppe financière attribuée à ce type de contrat.

- Quels sont les points à mettre dans le prochain Paper ?
 - SDE avec la proposition d'extinction partielle de l'éclairage public, vu le prix de l'électricité et le contexte international, le prix de la mise en place des horloges (astronomique) pris en charge totalement par le SDE, la commune doit décider les lieux à impacter, les horaires, les jours et la date de mise en application...
Le conseil propose que ce soit sur tout le village, de 00h-6h, tous les jours, sauf le jour de la Saint Vincent Fête du village.
Mr BERNET Alain a demandé le coût de cet ajustement au SDE, ce dernier précise que si la demande est exceptionnelle, elle sera faite à titre gracieux
 - Travaux de rénovation du quartier de Vielle,
 - Projet de l'eau, réalisation de l'étude par l'ADAC, consultation des entreprises en cours, option de raccordement à Villelongue
 - Projet de la salle des fêtes dépôt PC et consultation des entreprises en Septembre
 - Remerciements au comité des fêtes pour la fête
 - Carnet rose petite fille de M. Mme Chrétien et mariage de M. DUTREUILH et M MENGELATTE
 - Avis sur la problématique des chiens avec les facteurs
- Suite à la dernière fête il est proposé d'aider le comité des fêtes en prenant un ou plusieurs vigiles pour la prochaine fête. Cette décision sera entérinée après une réunion avec le comité des fêtes
- Référencement de **l'Impasse de Nouilhan** et donc changement de l'ensemble des panneaux du village pour une harmonisation, Mr BERNET Alain fait faire des devis.
- L'école : vendredi 01/07/2022 au matin, réunion avec le DASEN (directeur des services administratifs de l'éducation nationale), il est inflexible mais semblerait qu'il y ait un espoir donc ce n'est pas totalement fini, à voir le jour de la rentrée en fonction du nombre d'enfants présents.

Mr le Maire fait l'information auprès des parents concernés pour qu'ils amènent leur enfant le jour de la rentrée en sachant qu'ils auront de toute façon une place à Argelès-Gazost à l'école Jean BOURDETTE, s'ils souhaitent les scolariser dans le public.

- Affaire du loup au HAUTACAM : Mise en place des 10 tireurs par gestionnaire d'estives et des lieutenants de louveterie ont la possibilité de faire des interventions plus poussées, pour l'étape suivante la préfecture fera appel à la brigade loup de Rhône Alpes.

Fin de séance à 21h42

Prochaine séance le 25/08/2022